

ARRONDISSEMENT  
DE LENSVILLE DE  
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux Mil Vingt Trois, le 5 juillet,  
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire.  
En suite de convocation en date du 23 juin 2023,  
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,  
ETAIENT PRESENTS : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de  
Mesdames Françoise TOULOUSE, Khadija LANNABI, Naséra BENSLIMANE et  
Messieurs Jacky LELONG, Bertrand NARCISSE, Robert UNTERFRANC, Éric  
GADENNE et David PENETTICOBRA.  
Madame Catherine WILLE est élue secrétaire de séance.

**Objet : Vente du terrain communal cadastré AM 224 au profit de Monsieur et Madame SCHARTIER**

Monsieur Emmanuel DONDELA, Adjoint au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que la ville de Loison-sous-Lens est propriétaire d'une parcelle nue, sise rue du Stade, cadastrée section AM 224 d'une superficie de 387 m<sup>2</sup>.

Que les propriétaires voisins, Monsieur et Madame SCHARTIER, domiciliés 17 bis rue du Stade, ont sollicité l'acquisition de cette parcelle.

Considérant que ce terrain ne présente pas d'intérêt à être conservé dans le patrimoine communal, une demande d'évaluation de sa valeur vénale a été faite auprès du service des Domaines, conformément aux dispositions de la loi n°95-127 du 8 février 1995.

Que dans son avis rendu le 17 avril 2023, le service des domaines a évalué le terrain à 38 700,00 € assortis d'une marge d'appréciation de 10% portant la valeur minimale de cession à 34 830,00 €

Après négociation, Monsieur et Madame SCHARTIER ont fait connaître leur accord sur l'acquisition de ce terrain pour un montant de 34 830,00 €, les frais de notaire restant à leur charge.

Où l'exposé qui précède, les membres du Conseil Municipal décident :

**Vote à l'unanimité**

- D'émettre un avis favorable à la cession à Monsieur et Madame SCHARTIER du terrain communal cadastré section AM 224 d'une superficie de 387 m<sup>2</sup> au prix de 34830,00 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Loison-sous-Lens, le 6 juillet 2023

Transmis en Sous-Préfecture de Lens le 06 JUIL. 2023  
AR 062-216205237-20230705-del-050723  
Affiché le 06 JUIL. 2023  
Certifié exécutoire le 06 JUIL. 2023  
Le Maire.

Daniel KRUSZKA



Maire.

Daniel KRUSZKA